



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 08.06.2022 / No : 19 / 2022

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner Samuel Veuthey

Invités présents Environ 58 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- la signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- l'accent mis par le Conseil communal sur la sécurité informatique afin de réduire le risque et les conséquences d'une attaque cyber ;
- le travail effectué en collaboration avec la Commune de Saillon afin d'assurer la transition au sein de la Police intercommunale suite au départ de la Commune de Riddes dans le but de maintenir une police de proximité forte ;
- la mise sur pied d'une soirée d'information à la population prévue à la fin de l'été 2022 afin de présenter le projet de mobilité au cœur de Saxon ;
- l'organisation de diverses manifestations ou assemblées, ceci tout en tenant compte des dernières restrictions liées au covid-19.

### Ordre du jour de la séance :

- 19.01. Protocole des Assemblées primaires des 15 décembre 2021 et 26 janvier 2022
- 19.02. Lecture des comptes 2021
- 19.03. Rapport de l'organe de révision
- 19.04. Approbation des comptes communaux 2021
- 19.05. Décharge aux organes responsables
- 19.06. Agriculture : règlement sur la confusion sexuelle
- 19.07. Divers

## **19.01 PROTOCOLE DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES DES 15 DÉCEMBRE 2021 ET 26 JANVIER 2022**

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, les procès-verbaux sont approuvés tels que présentés.

## **19.02 LECTURE DES COMPTES 2021**

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2021. Il rappelle les nombreuses informations détaillées dans le fascicule des comptes 2021 publié sur le site Internet de la Commune.

Il rapporte de manière générale sur :

- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 6'521'526.68,
- les investissements nets (Fr. 6'418'264.55),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 6'187'533.50),
- le bouclage avec un excédent de revenus (Fr. 958.36) et une fortune au 31 décembre 2021 de Fr. 1'992'021.19,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2021 :
  - la reconduction de l'aide à la famille sous la forme de chèque-famille à hauteur de Fr. 200.-/enfant (0-16 ans),
  - l'augmentation, déjà constatée sur l'exercice 2021, des dépenses liées à l'achat de courant électrique,
  - le poste « entretien du réseau routier » qui boucle avec des dépenses supérieures aux prévisions budgétaires de Fr. 187'765.85 en raison de dégâts imprévus principalement dus aux conditions météorologiques,
  - les frais liés au déblaiement des neiges et au salage du réseau routier communal qui ont été importants et qui se sont élevés à Fr. 226'639.05,
  - plusieurs interventions au sein de la STEP (réparation d'un compresseur, réhabilitation électrique de l'ancien bâtiment, finalisation des aménagements extérieurs, vidange d'un bassin, interventions techniques spécialisées, etc.) pour un montant total de Fr. 190'818.15 ont été nécessaires, en sus des prestations ordinaires d'entretien courant,
  - la progression des impôts des personnes physiques par rapport aux comptes 2020 et ceci malgré la prise en compte d'éventuelles incidences liées au COVID-19,
  - l'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers d'env. Fr. 260'000.-,
  - la vente d'un terrain communal à la Fondation Prisma qui a permis de dégager un bénéfice de Fr. 217'467.55,
  - l'attribution du fonds de péréquation financière d'un montant de Fr. 3'025'973.- en augmentation par rapport à l'exercice précédent,
- les écarts importants au budget pour les investissements, soit notamment :
  - les travaux d'aménagement d'un espace public à Gottefrey ont débuté en 2021 et seul un montant de Fr. 198'026.20 a été engagé en 2021 alors que la suite des travaux a été reportée à 2022,
  - le report de différents projets (total ou partiel), soit : travaux prévus au Complexe sportif, aménagement de la Route des Torrents, finalisation du chantier de la Route de la Plâtrière et du Chemin des Carros,

- la rénovation du réseau d'eau potable s'est poursuivie et c'est un peu plus de Fr. 1'200'000.- qui a été injecté,
  - le projet de réservoir à Tovassière a été ajourné et les travaux devraient être réalisés en 2022,
  - la réalisation du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) a nécessité des études complémentaires et les coûts prévus en 2021 n'ont été que partiellement engagés,
  - la somme prévue pour la rénovation du Casino de Saxon n'a pas été totalement affectée, étant donné les réflexions portées par le Conseil communal quant à l'avenir souhaité et envisagé de ce lieu historique du patrimoine saxon, et
  - les travaux d'aménagement du 2<sup>e</sup> étage du Centre des sources (locaux du CMS, notamment) ainsi que la transformation du rez de chaussée nécessaire pour accueillir les services de la Police intercommunale et de la Police cantonale ont atteint le montant de Fr. 3'254'378.70,
- quelques indications en lien avec l'état du bilan au 31 décembre 2021 et l'utilisation des liquidités en vue d'éviter de recourir à l'emprunt.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'417'241.10	311'121.18
1.	Sécurité publique	1'279'376.78	337'720.40
2.	Enseignement et formation	5'970'650.25	1'073'339.75
3.	Culture, loisirs & culte	1'665'218.20	381'210.05
4.	Santé	757'555.00	124'535.05
5.	Prévoyance sociale	4'257'370.95	1'453'003.95
6.	Trafic	7'228'550.00	1'996'693.05
7.	Protection de l'environnement	4'457'268.87	3'925'449.62
8.	Économie publique	1'339'715.05	963'059.95
9.	Finance et impôts	1'176'242.08	19'984'013.64
	Excédent	958.36	
	<b>TOTAL</b>	<b>30'550'146.64</b>	<b>30'550'146.64</b>

### **19.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini et Associés SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2021 et recommande de les approuver.

### **19.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2021**

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- connaître les chiffres (montants et/ou pourcentage) liés à la production des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et à son affectation ; *en priorité l'énergie est consommée directement par le bâtiment équipé et le surplus est revendu au distributeur. Des précisions seront demandées à la société SEIC SA.*
- relever quelques statistiques et pratiques liées à sa propre production d'énergie par des panneaux individuels et privés.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, les comptes 2021 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **19.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES**

Les comptes communaux 2021 ayant été acceptés, l'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux organes responsables.

### **19.06 AGRICULTURE : RÈGLEMENT SUR LA CONFUSION SEXUELLE**

En préambule, M. le Vice-Président Dupont fait savoir que le règlement, qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée, est très proche de la version déjà acceptée par l'Assemblée primaire en 2011.

En effet, le changement proposé vise simplement à intégrer également la lutte par confusion contre le carpocapse dans les vergers, en plus de la lutte contre les vers de la grappe dans le vignoble. A ce titre, il rappelle notamment les modalités techniques et pratiques de la confusion sexuelle dans le domaine agricole.

Il précise encore que le règlement, travaillé par la commission agricole, a été soumis au Service de l'agriculture, lequel a préavisé favorablement les modifications.

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- s'assurer que le traitement ne repousse que le carpocapse et le verre de la grappe ; *les normes appliquées par le Syndicat agricole sont données par l'instance supérieure.*
- savoir si la perception des taxes annuelles d'utilisation de la confusion s'applique uniquement aux surfaces en zone agricole ou également à celles en zone à bâtir ; *la pose de la confusion ne s'effectue que sur les parcelles agricoles inscrites dans le cadastre viticole et arboricole.*

Plus aucune question n'étant posée, le Vice-Président propose à l'Assemblée d'adopter ce règlement en bloc.

Soumis au vote, le Règlement sur la confusion sexuelle ainsi que l'annexe qui en fait partie sont approuvés par l'Assemblée Primaire à l'unanimité, moins une abstention.

### **19.07 DIVERS**

La discussion est ensuite ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si des caméras ont été installées sur le domaine public ; *à ce jour et sur la base du Règlement de police quelques caméras sont posées dans les couverts communaux ou à proximité de certains moloks. Les emplacements sont signalés. Avant d'éventuellement étendre l'utilisation de caméras, les aspects de la protection des données doivent être réglés au niveau cantonal et la Commune attend des décisions dans ce sens.*
- demander à la Commune d'intervenir auprès de propriétaires privés du secteur du Chemin des Ecoliers afin de régler des problèmes récurrents de poussière et de déchets liés à des chantiers de construction.

- faire part de craintes liées à l'état de la route et à la circulation dans le secteur du Chemin des Chartreux, mais également afin de demander de mettre en place une signalisation routière adéquate dans le quartier.
- relever, une nouvelle fois, le manque de parcs à vélo ; *élément qui sera abordé lors de la présentation à la population, sur le thème de la mobilité, du 31 août 2022.*
- constater le manque de WC publics notamment dans le secteur de la Gare ; *depuis plus de 2 ans la Commune est en négociation avec les CFF pour un aménagement à la Gare alors que des discussions sont en cours avec l'Etat du Valais pour une éventuelle reprise du Pont de la Pierre à Voir et, par la même occasion, des WC publics.*
- regretter la pollution lumineuse et très éblouissante, notamment dans le secteur des Croix ; *la Commune rencontre des difficultés avec le prestataire mandaté pour la gestion intelligente de l'éclairage public afin d'optimiser l'utilisation des candélabres.*
- relever que, dans les mayens, les plaques avec les noms des rues n'ont pas été posées à l'entrée de toutes les rues.
- savoir si, dans les mayens, il est prévu de mettre à disposition un transport public ; *à ce jour, seuls les transports des enfants sont garantis mais les réflexions d'une éventuelle extension du service ne sont pas abandonnées.*
- connaître la situation des abris antiatomiques disponibles à Saxon ; *la Commune de Saxon dispose d'une capacité de 30% alors qu'au niveau cantonal le taux de couverture est de 104%, ainsi chaque citoyen dispose d'une place garantie.*
- avoir des nouvelles de la fermeture de l'usine Alpwater ; *les démarches quant à la vente des terrains et des infrastructures sont toujours en cours et la Commune a communiqué les coordonnées de 12 investisseurs potentiellement intéressés à déposer une offre de rachat. En ce qui concerne les droits d'eau, un avis de droit a été demandé par le Conseil communal afin de connaître les prescriptions en matière de propriété de l'eau de source.*
- savoir si des prescriptions sont prévues pour l'entretien des abris publics privés, mais également pour proposer une mise à jour de la procédure en cas de catastrophe transmises aux citoyens il y a quelques années ; *l'Office cantonal de la Protection civile planche sur la question des abris privés alors qu'un exercice d'évacuation est prévu en 2023.*
- proposer une prolongation de la zone 30 km/h au Chemin de Napoléon jusqu'à la hauteur du Centre des sources.
- faire part d'un regret en matière de transparence, étant donné que lors de l'Assemblée primaire de décembre 2021 aucune information n'a été donnée à la population au sujet des projets de zone réservée au village ou de vente de la parcelle communale n° 5248 (terrain de foot du Casino) ; *bien que ces points étaient déjà discutés au sein du Conseil communal aucune décision formelle n'avait encore été prise. Afin de respecter le secret de fonction, ces informations ne pouvaient alors pas encore être portées à la connaissance de la population.*
- savoir si la Commune envisage d'introduire de la vaisselle consignée lors de la Fête de l'abricot ; *des gobelets consignés sont déjà utilisés depuis la dernière édition alors qu'il a été renoncé, pour cette année, à utiliser de la vaisselle réutilisable.*

- soumettre l'idée de récolter puis recycler, à l'échelle régionale, les briques de boissons usagées et proposer une action commune pour la collecte de bouteilles en verre qui seraient nettoyées et réutilisées.
- s'étonner du manque de verdure remplacé par des cailloux au pied des arbres sur la Place de la Révolte, pour tenir notamment compte de l'impact sur le réchauffement climatique.
- remercier les acteurs communaux pour leur engagement au quotidien, mais également pour la mise sur pied de la soirée des aînés, étant relevé que des mesures concrètes sont maintenant souhaitées.
- s'interroger sur la décharge sauvage présente au Charbonnet depuis de nombreux mois et demander une mise en conformité rapide ;  
*des procédures fastidieuses sont toujours en cours à l'encontre du propriétaire et ceci par l'intermédiaire du Service de l'environnement. Avec les députés présents dans la salle, l'idée d'une collaboration avec la députation locale est présentée comme solution pour avancer dans ce dossier.*

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée et au moment de conclure, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il a le plaisir d'annoncer qu'un apéritif sera servi à l'issue de la rencontre et clôt la séance à 22h15 en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Loïc Blardone